RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Villefontaine N°2023/288

COMMUNE DE VILLEFONTAINE

ARRÊTÉ

OBJET : Interdiction de détention, usages et ventes de pétards, artifices de divertissement et articles pyrotechniques du 11 octobre 2023 au 7 janvier 2024 inclus

Monsieur Patrick NICOLE-WILLIAMS, agissant en qualité de Maire de Villefontaine :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R 557-6-3,

Vu le Code Pénal, notamment l'article L 322-11-1,

Vu le décret n° 2015-799 du 1er juillet 2015, relatif aux produits et équipements à risques,

Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention, et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre,

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre,

Considérant les risques de troubles graves à l'ordre public liés à l'usage détourné des artifices de divertissement et articles pyrotechniques,

Considérant que l'usage inconsidéré des artifices de divertissement et articles pyrotechniques, pétards et fusées, notamment sur les voies publiques et dans les lieux de rassemblement est de nature à générer des troubles graves à la tranquillité et à la sécurité publiques,

Considérant la récurrence des épisodes caniculaires et les risques d'incendie engendrés,

Considérant le nombre important de doléances des habitants de la commune de Villefontaine auprès des services de la police municipale et des forces étatiques, pour des troubles à l'ordre public et les tapages diurne et nocturne occasionnés par l'utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques, pétards et fusées et les risques liés à l'usage de certains engins pyrotechniques à l'encontre des forces de l'ordre,

Accusé de réception en préfecture
038-213805534-20231013-2023-288-AR
Date de télétransmission : 13/10/2023
Date de réception préfecture : 13/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Villefontaine N°2023/288

Arrête :

Article 1 : A compter du 11 octobre 2023 et jusqu'au 7 janvier 2024 inclus la détention de fusées, feux d'artifice et pétards sont interdits sur le territoire de la commune de Villefontaine.

Article 2 : A compter du 11 octobre 2023 et jusqu'au 7 janvier 2024 inclus l'usage de fusées, feux d'artifice et pétards sont interdits sur le territoire de la commune de Villefontaine, en raison du risque de blessures et d'incendie qu'ils présentent et des mouvements de foule que peuvent générer leurs détonations, ainsi que le tapage diurne et nocturne qui trouble gravement la sérénité des habitants.

Article 3 : A compter du 11 octobre 2023 et jusqu'au 7 janvier 2024 inclus, les ventes au détail des artifices de divertissement et articles pyrotechniques, pétards et fusées, sont interdits dans les commerces délivrant ces produits sur la commune de Villefontaine.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, ou via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.
Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Fait à Villefontaine, le 12 octobre 2023

Par délégation de monsieur le Maire
Christian GUETAT
1er adjoint

MAIRIE de VILLEFONTAINE 38 ISÈRE

La transmission en Sous-Préfecture le : 13/10/2023
L'affichage le : 13/10/2023
Consultable sur le lien suivant : https://datahall.digilor-apps.fr/web/#/documents/283

Commune de Villefontaine – Direction Sécurité Publique et Police Municipale
Place Pierre Mendès France, BP 38, 38090 Villefontaine
Téléphone : 04 74 96 00 00 / Fax : 04 74 96 66 22
www.villefontaine.fr

Accusé de réception en préfecture
038-213805534-20231013-2023-288-AR
Date de télétransmission : 13/10/2023
Date de réception préfecture : 13/10/2023